

Protection du patrimoine arboré du pays de Herve

La taille des arbres

Rapport de la conférence du 26 avril

organisée par l'association pour la sauvegarde et le respect de l'environnement
du pays de Herve (a.s.r.e.p.h.)

En collaboration avec la Ville de Herve et la Commune de Bleou

PROTECTION DU PATRIMOINE

ARBORE DU PAYS DE HERVE

LA TAILLE

DES ARBRES

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DU 26 AVRIL 2006
ORGANISEE PAR :**

**L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LE RESPECT
DE L'ENVIRONNEMENT DU PAYS DE HERVE (a.s.r.e.p.h.)**

EN COLLABORATION AVEC :

- LA VILLE DE HERVE

- LA COMMUNE DE BLEGNY

Préalable

Plantés pour mettre en valeur nos espaces quotidiens, les arbres représentent un riche patrimoine et, de ce fait, nécessitent un maximum d'attention.

L'arbre est un être exceptionnel et ce n'est pas le récent « Plaidoyer pour l'arbre », du botaniste français Francis Hallé qui nous contredira !

« Prenons un vieux tilleul, chêne ou châtaignier en bonne santé et voyons cela en quelques chiffres : il mesure 30 m de haut, il vit plus de 500 ans, il occupe dans l'espace un volume de 300m³ où s'étagent ses branches alors que ses racines exploitent un volume d'une centaine de m³ de terre. Ses feuilles représentent une surface d'échange de plus de 200 ha au bénéfice de la croissance de l'arbre mais aussi de la qualité de l'air que nous respirons. Quels prodiges ! »

Les hommes, jusqu'au début du 20^{ème} siècle, restaient proches des plantes. Aujourd'hui, l'urbanisation éloigne de plus en plus un grand nombre d'individus des végétaux. Végétaux, que nous connaissons de plus en plus mal et, qui pourtant contribuent tellement au maintien de l'équilibre physique et mental de la population.

Au niveau de nos communes, il nous faut absolument acquérir les capacités nécessaires pour assurer aux plantes une place et des conditions qui leur conviennent. Nous ne pouvons que féliciter les gestionnaires communaux pour l'intérêt et le soutien qu'ils ont bien voulu apporter à l'organisation de cette première séance d'information organisée à Herve et traitant de l'élagage des arbres à haute tige dont vous trouverez un résumé ci-après.

Ces arbres que nous plantons dans nos parcs, le long de nos chemins, nous devons les confier à un personnel compétent qui, au travers d'une formation continue, suivra leur entretien tout en sachant combien son travail est apprécié.

Gardons à l'esprit la dédicace d'Alex Shigo à tous ceux qui se préoccupent des arbres :

*« L'arboriculture est autant un travail de réflexion intellectuelle
qu'un travail musculaire »*

J. de. Leval

L. Termol

(a.s.r.e.p.h.)

« Tout le monde coupe mais bien peu savent tailler ! »

Jean de La Quintinye (agronome français du 17^{ème} siècle)

ENTRETIEN DES ARBRES HAUTE TIGE DANS VOTRE COMMUNE

Préambule

L'entretien des arbres sur le territoire d'une commune prend du temps et coûte de l'argent.

On peut facilement diminuer le surcroît de travail et la facture de l'entretien des plantations si on effectue :

- un choix judicieux des variétés d'arbres que l'on souhaite planter ;
- une sélection adéquate des lieux de plantation ;
- une taille de formation correcte de chaque arbre dans les premières années de sa vie ;
- un suivi du développement des arbres en effectuant occasionnellement une taille d'entretien bien pensée (non, il ne faut pas intervenir chaque année au niveau de chaque arbre) ;
- un étalement correct des périodes d'intervention.

1) CHOIX DE LA VARIETE D'ARBRES A PLANTER

Lors de l'étude d'une plantation d'arbres dans votre commune, il faut prendre conscience que les choix à faire pour effectuer cette plantation ne peuvent être laissés au hasard

Les arbres sont souvent obligés de partager leur espace vital avec les installations des services publics (électricité, téléphone, gaz, etc). Il faut donc choisir avec soin l'espace et l'emplacement des arbres que l'on désire mettre en terre. Il faut penser que certaines essences (peuplier, saule, etc) ont un système racinaire envahisseur et traçant qui peut endommager les infrastructures publiques.

Il faut aussi éviter des surprises désagréables d'arbres devenant gigantesques à côté d'habitations, il est donc nécessaire de choisir des espèces adaptées à l'espace dont elles disposeront à maturité. Pour cela, il est indispensable de connaître les dimensions adultes des végétaux.

« Le but principal de la taille est de conserver les arbres en bonne santé ! »

2) POURQUOI TAILLER UN ARBRE ?

Certains praticiens considèrent comme anormal de tailler des feuillus. En réalité, rien ne s'oppose à pratiquer des tailles sur toutes les espèces feuillues, à condition de couper des branches de petit diamètre sur des arbres jeunes et vigoureux. Les cicatrices liées à la taille se referment rapidement.

Toute intervention devrait s'effectuer en respectant la forme naturelle de l'arbre. On enlèvera des branches pour corriger un défaut de structure, éliminer tout bois mort, cassé, blessé, enchevêtré ou dangereux. Une ramure et un feuillage trop denses peuvent être éclaircis pour permettre à l'air et à la lumière de mieux pénétrer. Une bonne circulation de l'air prévient l'apparition de certains parasites. **Dans la plupart des cas, il ne faut surtout pas enlever plus de 20% des branches de l'arbre dans une seule opération.** (S'il s'avère nécessaire d'enlever plus de 20% de la ramure, le travail sera étalé sur 2 ou 3 ans)

Les tailles abusives telles que l'étêtage et l'élagage excessif demeurent parmi les principaux facteurs favorisant la dégradation des arbres.

La taille a pour but de :

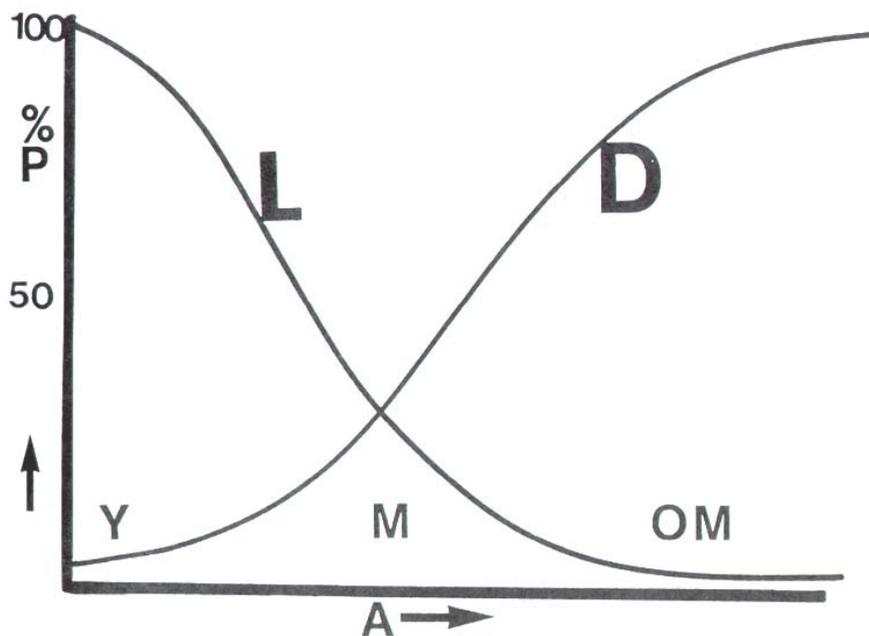
- **former l'arbre durant sa croissance** en choisissant la forme qu'il aura à maturité et en guidant la formation de la charpente et des branches principales ;
- **limiter son développement** lorsqu'il devient envahissant ou trop grand pour l'espace initialement prévu (habitations, fils électriques, etc) ;
- **rajeunir l'arbre en supprimant le vieux bois** pour que les jeunes pousses le remplacent (un vieil arbre peut avoir besoin d'être rajeuni; toutefois toutes les variétés d'arbres ne supportent pas ce type de taille);
- **amener, par une taille adaptée,** un arbre fruitier à avoir une bonne production ;
- **réaliser une taille sculpturale** pour donner à un végétal une forme particulière de candélabre, de topiaire ... et pour en maintenir cet aspect ;
- **assurer la sécurité sous l'arbre et à l'entour.**

*« Si le bon outil fait le bon ouvrier,
la tronçonneuse à chaîne ne fait pas le bon élagueur ! »*

Précisions quant à la quantité de bois qui peut être supprimée par la taille

Toute taille de bois vivant représente un stress important pour l'arbre et nécessite de sa part une réaction de « fermeture » de plaie, une réaction d'autant plus efficace que l'arbre est jeune, vigoureux et en bonne santé. Dès lors, **la quantité de bois qui peut être ôtée diminue avec l'âge et l'état sanitaire de l'arbre.**

C'est ce que démontre le graphique de la figure 1 (reprise à Shigo).



On trouve :

- en abscisse (axe horizontal) l'âge de l'arbre (A) sur lequel on intervient ;
- en ordonnée (axe vertical) la quantité de bois vivant (L) ou mort (D) que l'on supprime lors d'une taille.

Interprétation

Sur un jeune arbre, beaucoup de bois vivant peut être ôté lors d'une taille.

Sur un arbre âgé, on peut enlever beaucoup de bois mort et peu de bois vivant.

Rappelons toutefois que cette quantité de bois vivant ne doit pas représenter plus de 20 % des frondaisons de l'arbre.

*« Le plus souvent,
les opérations de taille se réalisent de novembre à mars et pourtant ! »*

3) QUAND TAILLER UN ARBRE ?

Règle générale

La suppression du bois mort peut s'effectuer toute l'année, la taille du bois vivant doit se réaliser en dehors des périodes de gel et de montée de sève (réveil de la végétation au début du printemps : avril à juin).

Une exception : intervention immédiate même en période de végétation après une tempête qui aurait cassé des branches ou toute autre cause obligeant d'assurer la sécurité du site.

Toutefois, il existe pour certaines essences des époques idéales d'intervention :

- pour les noyers :
 - o deuxième quinzaine de juin
- pour les merisiers (cerisiers), tilleuls, peupliers, platanes et bouleaux :
 - o juillet et août mais jamais en période de sècheresse
- pour les érables, charmes et chênes rouges :
 - o fin août

Ces différentes essences « apprécient » donc la taille en vert même si elles sont couramment taillées en début d'année.

Les avantages de la taille d'été ou taille en vert par comparaison avec la taille hivernale sont :

- 1 - une meilleure réaction de compartimentation (voir fig. 5c page 11) et donc une meilleure résistance aux pathogènes (germes, agents parasites) ;
- 2 – une meilleure fermeture des plaies et donc une meilleure restauration mécanique du bois ;
- 3 – une reprise immédiate d'activité photosynthétique à partir du feuillage restant et donc une reconstitution rapide des substances de réserve ;
- 4 – une formation de rejets peu vigoureux lors de la pousse du printemps suivant

Les conifères :

a) en haie (sur jeune bois) d'avril à septembre

b) isolé (sur grosses branches) pendant le ralentissement de la végétation et lorsque les tailles sont absolument nécessaires : de novembre à mars sauf problème de sécurité.

La taille des arbustes à fleurs fera l'objet d'une autre information.

« *Beaucoup d'arbres n'ont pas besoin d'être soumis tous les ans à une taille rigoureuse !* »

4) TAILLE DE RAJEUNISSEMENT OU DE RENOUVELLEMENT

Après leur formation initiale (très important) une légère taille d'entretien leur suffit en éliminant simplement les pousses folles et les rameaux superflus.

Toutefois, des arbres négligés ou mutilés se rencontrent trop souvent. Il peut s'agir de grands arbres, chênes ou hêtres, dont on ne s'est plus soucié depuis leur plantation.

D'autres fois, ce sont des cerisiers ou des pommiers décoratifs étouffés en leur centre par une végétation folle, tout au plus les a-t-on gratifiés « **d'une coupe de cheveux** » en taillant inconsidérément « ce qui dépassait ».

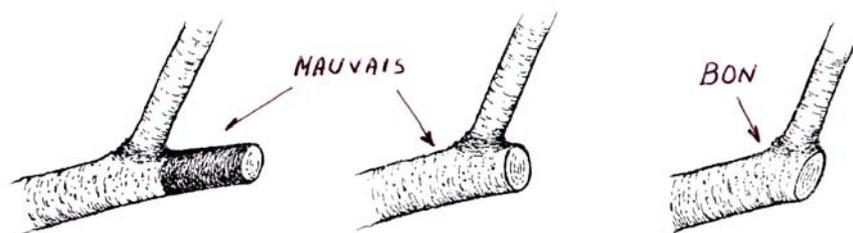
Que faire dans ce cas ?

- **En premier lieu**, il faut supprimer tout ce qui est mort, malade ou endommagé et surveiller ensuite attentivement ce qui reste.
- **Pour les grands arbres**, il faut s'informer ou faire appel à un élagueur professionnel compétent qui disposera d'un équipement et d'un outillage adéquats et qui saura vous faire profiter de ses conseils afin d'éviter l'accident. (attention se méfier des « margoulines » qui se disent élagueurs ; il est souhaitable de s'adresser à des organismes corporatifs).
- **Pour les petits arbres**, comme les pommiers et cerisiers décoratifs, il faut recréer l'équilibre du branchage, laisser le centre aéré et le dégager de toutes les pousses qui se chevauchent et s'entremêlent. On a également intérêt à éclaircir les pousses qui prennent naissance sur les branches charpentières ainsi que les pousses folles qui apparaissent après une taille.

Attention, ne pas se laisser aller à faire le vide

Rabattre les pousses d'un an au tiers de leur longueur, ainsi en quelques années un arbre peut retrouver son équilibre et sa forme.

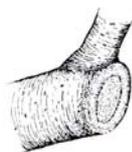
OU SCIER ?



La branche secondaire a été sciée trop loin de la branche principale. Il a été ainsi créé un moignon qui va se dévitaliser et se dessécher.

La coupe un peu éloignée de la zone de passage de la sève alimentant la branche inclinée qui est conservée, risque de ne pas se cicatriser.

L'angle de coupe et sa proximité de la branche verticale sont bons et la coupe va se cicatriser d'elle-même.



Le bourrelet cicatriciel de la coupe est bien visible et va poursuivre le comblement du centre de la branche.

« Ne mettez pas en péril cet arbre qui a été planté il y a peut - être trente ans et que vous pourriez détruire en trois minutes ! »

5) COMMENT TAILLER UN ARBRE

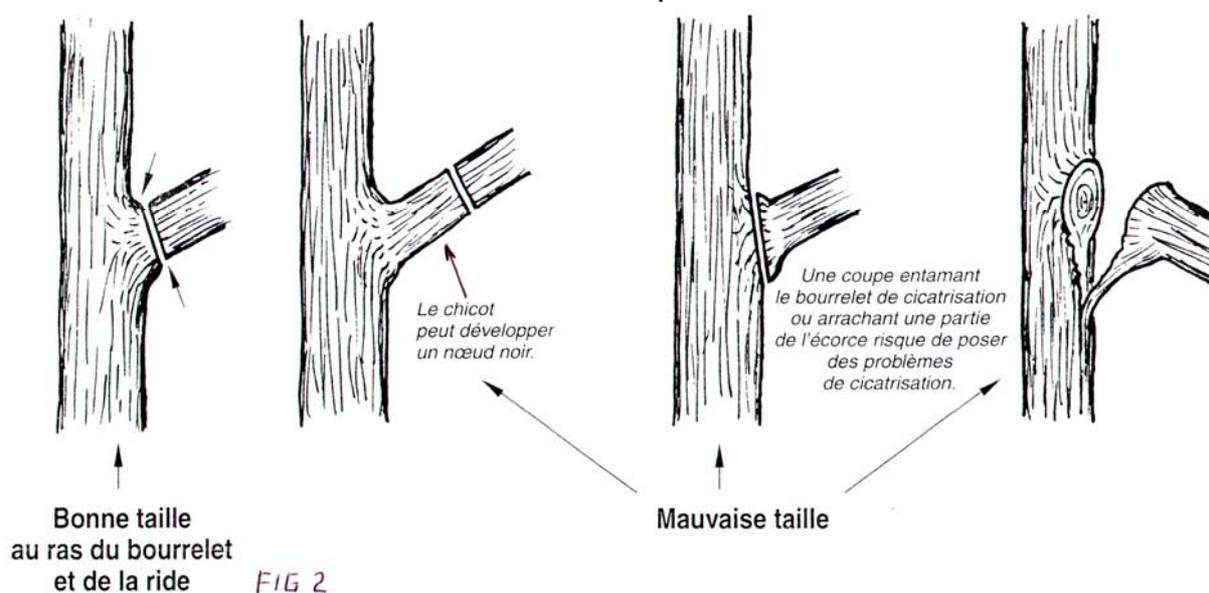
S'il faut tailler les arbustes, et parfois les arbres, il faut parfois constater que nous pouvons être excellent jardinier mais piètre élagueur. L'élagage des arbres est une technique qui exige un savoir-faire, des connaissances et un sens de l'esthétique de l'arbre sans oublier l'amour du travail bien fait. Rappelons que, **si le bon outil fait le bon ouvrier, la tronçonneuse à chaîne ne fait pas le bon élagueur.**

A) Avant de tailler,

« il est souhaitable de se poser cette question : où couper ? »

Bien couper une branche est primordial pour une bonne cicatrisation, ce qui la préservera des pourrissements dus à l'invasion de bactéries ou de champignons. Pour cela, il ne faut surtout pas couper au ras du tronc : il y aurait le risque d'enlever une partie des tissus qui assurent la cicatrisation de la blessure. La coupe ne doit pas non plus être faite trop loin du tronc car cela laisse place à **un chicot** qui favorise l'entrée des parasites indésirables. Souvent, elle se fait aussi souvent en plusieurs temps pour éviter des arrachements d'écorce.

Coupe correcte d'une branche



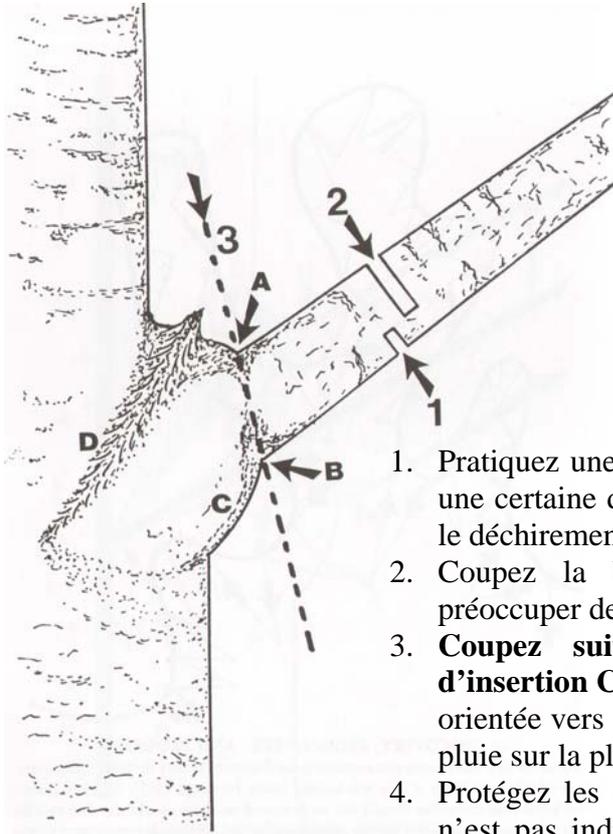
Voir aussi l'explication de la bonne ou mauvaise taille à la page suivante.

« Pour l'arbre, toute section de branche est une agression dont il faut limiter au mieux les conséquences ! »

B) Avant de tailler,

il faut aussi se poser cette seconde question :

Suivant quel angle faut-il couper la branche?



1. Pratiquez une petite incision (1) sous la branche à couper à une certaine distance de son niveau d'insertion. Elle évitera le déchirement de l'écorce lors de la chute de la branche .
2. Coupez la branche de cette incision (2) sans vous préoccuper de l'angle de coupe .
3. **Coupez suivant AB (3) pour respecter le « col d'insertion C »**). Cette section doit toujours être en biais, orientée vers le ciel pour favoriser l'écoulement des eaux de pluie sur la plaie.
4. Protégez les cicatrices avec du baume cicatrisant. Celui-ci n'est pas indispensable lorsque le travail est effectué à la bonne période mais il est conseillé en toute période si la plaie a plus de 10 cm de diamètre.

La coupe finale :

- ne doit pas laisser de chicot ;
- ne doit pas endommager le collet (C) ;
- ne doit pas entamer la ride d'écorce (D) ;
- ne doit normalement pas être recouverte d'enduit ;
- ne doit pas entraîner de décollement d'écorce
(attention en temps de gel et de sècheresse)

Toutefois déterminer l'angle correct n'est pas toujours si simple surtout lorsqu'il s'agit de couper des petites branches.

6) QUELS SONT LES ELEMENTS

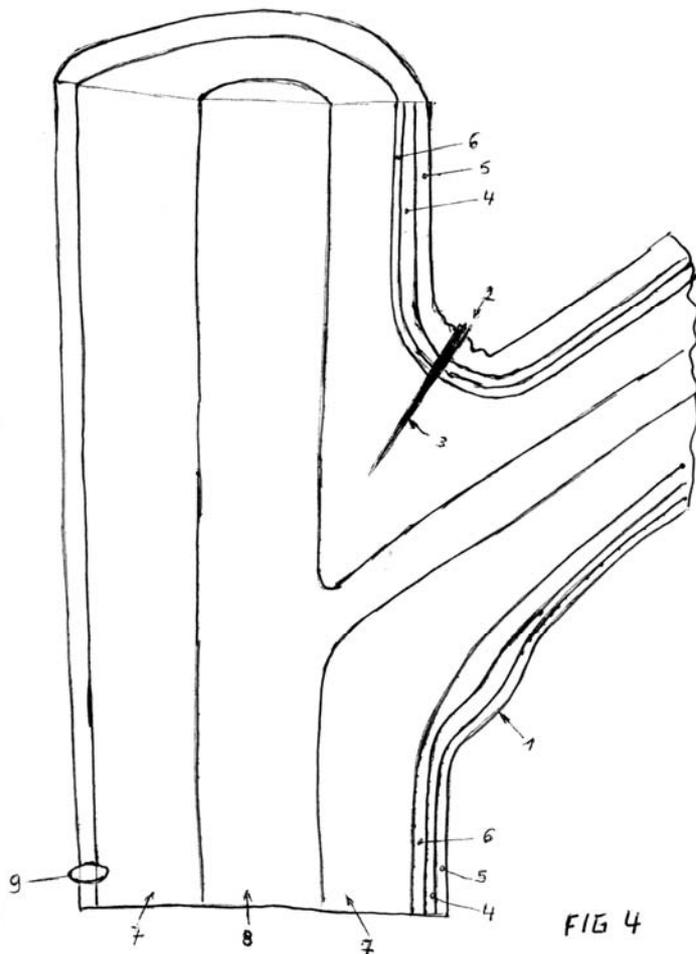
QUI FAVORISENT UNE BONNE CICATRISATION

La cicatrisation d'une plaie nécessite :

- a. le déclenchement du mécanisme de réponse au traumatisme ;
- b. la production de substances de défense et de compartimentation (pour isoler les pathogènes) qui forment des barrières protectrices ;
- c. la prolifération et la différenciation de tissus nouveaux à partir de l'assise cambiale ;
- d. la présence de substances de réserve suffisantes pour fournir l'énergie nécessaire au bon déroulement de ce mécanisme complexe.

Tous ces éléments indispensables se trouvent dans le « collet » d'embranchement, comme le montre la figure 4. Cela justifie à suffisance la raison d'être du respect scrupuleux de cette zone de transition, véritable talon d'Achille d'une grande vulnérabilité. L'altération de cette dernière peut compromettre la bonne réponse de l'arbre à la plaie de taille.

Coupe longitudinale schématique au niveau de l'insertion d'une branche



Légende

- 1 : le collet
- 2 : écorce plissée et ride d'écorce
- 3 : zone d'écrasement au niveau de la relation entre tissus du tronc et de la branche
- 4 : liber (phloème) jeune
- 5 : liber vieux, mort
- 6 : cambium : tissu générateur
- 7 : xylème (bois) jeune : aubier
- 8 : xylème vieux : cœur (duramen)
- 9 : écorce (elle est formée par l'ensemble des tissus 4 et 5)

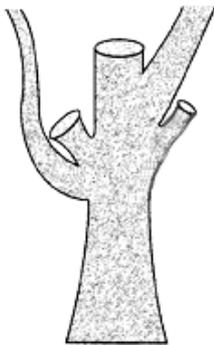
« *Plutôt que de ne pas gérer ou de mal gérer les arbres que l'on a plantés,...* »
« *Ne plantons pas !* »

7) EXEMPLE VECU D'UN JEUNE MERISIER MAL TAILLE Fig. 5



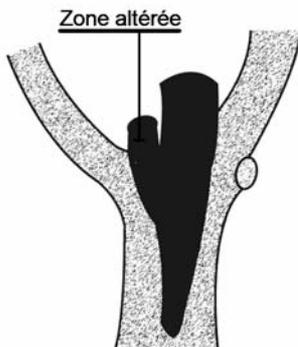
a) **Agé de dix ans,**

un merisier âgé de dix ans a été rabattu sans aucun ménagement à trois mètres de haut puis il a repoussé pendant dix ans avant qu'on ne s'inquiète de son état.



b) **Pendant dix ans,**

le merisier a rejeté en formant des pousses vigoureuses à partir de bourgeons dormants situés au départ de deux branches latérales.



c) **Agé de 20 ans,**

le merisier a vécu, il présente deux moignons entièrement pourris aux endroits de l'étêtage effectué il y a 10 ans.

La coupe longitudinale schématique du tronc de l'arbre lors de sa suppression montre l'ampleur des dégâts, avec une pourriture de la partie centrale du tronc.

Explication

A partir du chicot terminal sans défense, **il s'est développé une zone de pourriture que l'arbre ne peut arrêter ou isoler.** Cela prouve à suffisance la nécessité de comprendre le mécanisme de réaction de l'arbre à une coupe...afin de tailler en respectant le végétal.

« *En Wallonie, de nombreux arbres sont protégés par la loi* »

8) « DROITS DES ARBRES »

Tout arbre mérite d'être entretenu et protégé, mais certains sujets ont plus de valeur que d'autres par leur âge, leur beauté, leur rareté botanique, historique et folklorique. Ces arbres font partie de notre patrimoine naturel et culturel. Non seulement, ils contribuent à la qualité de nos paysages mais encore ils en sont la mémoire. En Wallonie de nombreux arbres sont protégés par la loi (voir le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ; CWATUP).

Certains arbres sont classés

Par la loi du 7 août 1931 mise à jour par un décret du 18 juillet 1991 certaines arbres sont classés. Conséquence, il est interdit d'abattre l'arbre ou de modifier sa silhouette sans autorisation.

Certains arbres sont reconnus remarquables

Le second dispositif légal consiste à reconnaître des arbres et aussi des haies comme remarquables. Ils figurent ainsi sur une liste que les communes sont tenues de dresser chaque année et communiquée à la région Wallonne. Cela a pour conséquence qu'il est interdit de les abattre ou de modifier leur silhouette sans l'accord du Collège Echevinal de la commune.

Certains arbres sont protégés par un règlement communal

L'interdiction de détruire un arbre ou de modifier sa silhouette peut également résulter d'un règlement communal. Certaines communes soucieuses d'améliorer ou de conserver le cadre de vie de leurs citoyens ont édicté des prescriptions particulières en matière de plantations mais aussi de protection des arbres et haies existants et ce, qu'ils soient qualifiés de remarquables ou non. En plus, il faut savoir qu'abattre des arbres isolés à haute tige plantés dans des zones d'espaces verts prévues sur un plan en vigueur, ainsi que des arbres existants dans un bien ayant fait l'objet d'un permis de lotir, sont également soumis à autorisation préalable et de ce fait protégés.

Pour s'informer

Pour la direction des Espaces Verts

081/33.58.31.

(Mise en œuvre de la législation relative aux espaces publics – Arbres et Haies remarquables – Espaces verts des Pouvoirs Locaux : instruction des demandes de subventions à l'acquisition ou à l'aménagement)

Il faut aussi savoir que des informations peuvent être obtenues auprès de la Division de la Nature et des Forêts qui assure en fait toutes missions dans les domaines de la forêt, de la chasse, de la pêche et de la conservation de la nature.

Pour la direction de Liège :

Directeur Monsieur M. Defawe 04/224.58.77

Pour le cantonnement de Liège : Resp. Monsieur B. Wanzoul 04/224.58.74

Pour le cantonnement de Verviers : Resp. Monsieur Pieper 087/29.34.80

Pour la division de la Police de l'Environnement : Direction de Liège : 04/224.54.11

(Instruction des plaintes - recherche et constatations des infractions)

Bibliographie

- DRENOU 1999
La taille des arbres d'ornement, du pourquoi au comment.
Ed. Institut pour le Développement Forestier (France)
- MICHAU. E 1985
Elagage – Taille des arbres d'ornement
Ed. Institut pour le Développement Forestier (France)
- RAIMBAULT. P et TANGUY. M 1993
La gestion des arbres d'ornement I
Revue forestière française
- RAIMBAULT. P DE JONGHE .F, TRUAN ;R et TANGUY. M 1995
La gestion des arbres d'ornement II
Revue forestière française
- SHIGO.A 2000
La cicatrisation des arbres
Dossier pour la science « De la graine à la plante »
- SHIGO.A 1991
Modern arboriculture
- BALLEUX.P , PH de WOUTERS et V. LORENT 2001
Revue Silva Belgica
Elaguer vos arbres forestiers
- TRIOREAU.P 2002
La taille tranquille des végétaux fruitiers et d'ornement
Ed. Horticolor
- LES AMIS DE LA TERRE-BELGIQUE 2006
Site Internet www.amisdelaterre.be
- D.G.R.N.E.
Site Internet www.dgrne.be